



Département
de la Moselle

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 23

Nombre des Membres
en fonction : 23

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 15

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 19

Convoqués le :

12 octobre 2023

VOTE

A la majorité des voix (2
votes contre : MM.
Neyhouser et Kraus)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en
mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

=====

Etaient présents :

Mme Catherine BASSOT, M. Richard PERRET, M. Yannick GROUTSCH, Mme
Claire ADAM, M. Claude BEBON, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, , Mme
Marie-José HANESSE, M. Christian HANEN, Mme Sandrine ZELL, Mme Maud
HEMONET, Mme Anna GALLETTA, M. Jean VELTRI , Mme Marielle SANCHEZ,
M. NEYHOUSER

Absents

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE
M. Alexandre LOCQUET

Excusés :

M. Raymond FRANZKE
M. Marc BELEY

Absents ayant donné pouvoir :

M. Jean-Marc CARLUCCI à M. HANEN
M. Marc BURGUND à M. PERRET
Mme Catherine KOCZANSKI à Mme ADAM
M. Georges KRAUS à M. NEYHOUSER

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN, conseiller délégué

Point 1 – Attribution du bail de chasse pour la période 2024 à 2033

Monsieur PERRET, adjoint au Maire en charge de la sécurité, rappelle aux
membres du conseil municipal que la procédure d'attribution du lot de
chasse a été respectée selon les critères rappelés dans la délibération du
19 septembre dernier.

Concernant le renouvellement du bail de chasse, celui-ci peut être
reconduit par procédure de gré à gré.

La commission communale consultative de la chasse s'est réunie le 17
octobre dernier en mairie afin d'émettre un avis sur le dossier déposé par
M. REMY Pascal. Le dossier a été déclaré complet.

Considérant ce qui précède, M. PERRET invite les membres du conseil
municipal à délibérer sur la signature de la convention de gré à gré relative
à la chasse communale avec M. REMY Pascal.

VU le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des 19 septembre et 17
octobre 2023,

Vu l'avis de la commission communale consultative de la chasse du 17
octobre 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le caractère complet du dossier transmis par M. Remy Pascal dans le cadre du renouvellement en gré à gré du bail de chasse.

DESIGNE M. REMY Pascal comme attributaire du bail de chasse 2024-2033. Le loyer annuel est de 700 euros.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents à la conclusion du bail et plus particulièrement la convention (modèle en annexe) de chasse négociée de gré à gré.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
SCY-CHAZELLES, le 17 octobre 2023

Le Maire,


Frédéric NAVROT





Département
de la Moselle

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 23

Nombre des Membres
en fonction : 23

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 15

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 19

Convoqués le :

12 octobre 2023

VOTE

A l'unanimité

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

=====

Etaient présents :

Mme Catherine BASSOT, M. Richard PERRET, M. Yannick GROUTSCH, Mme Claire ADAM, M. Claude BEBON, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, , Mme Marie-José HANESSE, M. Christian HANEN, Mme Sandrine ZELL, Mme Maud HEMONET, Mme Anna GALLETTA, M. Jean VELTRI , Mme Marielle SANCHEZ, M. NEYHOUSER

Absents

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE
M. Alexandre LOCQUET

Excusés :

M. Raymond FRANZKE
M. Marc BURGUND
M. Marc BELEY

Absents ayant donné pouvoir :

M. Jean-Marc CARLUCCI à M. HANEN
M. Marc BURGUND à M. PERRET
Mme Catherine KOCZANSKI à Mme ADAM
M. Georges KRAUS à M. NEYHOUSER

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN, conseiller délégué

Point 2 – Convention de délégation de gestion de l'église Saint-Quentin

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de délégation de gestion de l'église fortifiée du Saint-Quentin où repose Robert Schuman.

Une précédente convention existait, il convient de l'actualiser en fonction des éléments indiqués ci-dessous.

Cette convention répond :

- au souhait exprimé par l'évêché que cet édifice soit affecté au culte,
- à la volonté du département de la Moselle d'inscrire la visite de l'église dans le circuit de visite du site départemental
- à l'intérêt pour la commune que ce site soit géré et mis en valeur.

Cette convention règle aussi un certain nombre de sujets liés à la gestion de l'église.


Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de gestion de l'église Saint-Quentin à Scy-Chazelles avec la mense épiscopale de Metz et le département de la Moselle.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
SCY-CHAZELLES, le 17 octobre 2023

Le Maire,


Frédéric NAVROT

